



Nombre de declaration apres separation (mariée)

Par **lorant_old**, le **19/10/2007** à **20:41**

Voilà nous sommes mariés, après une séparation sans divorce nous nous nous sommes remis ensemble en mars 2006 . J ai fait trois déclarations deux séparer jusque en mars et une commune jusqu à la fin de l'année . Convocation aux impôts la petite dame me dit qu'il en faut en faire deux jusque la tout va bien, mais quand j'ai reçu ma déclaration je paye beaucoup plus d'impôts que si on en avait fait trois . Alors que dans mon cas j'aurai dû en faire deux (comme les impôts) ou trois (comme j'ai fait) ? Quel recourt et ou puis je me renseigner ? merci d avance

Par **papa tango charly_old**, le **19/10/2007** à **20:53**

www.impots.gouv.fr

tout dépend si la séparation a été officialisée; si c'est bien le cas, il convient de remplir 1 déclaration chacun jusqu'au rabibochage ($1+1=2$), puis 1 autre pour le couple ($2+1=$ bien 3).

recontacter la petite dame avec un beau sourire et lui dire gentiment qu'elle raconte des conneries; si ça ne marche pas, contacter le conciliateur fiscal de votre département (réponse dans le mois, mais avis consultatif uniquement); en cas d'échec, le médiateur de la république (voir sur son site).